



salaire non perçue par son employeur

Par **lechti1**, le **19/05/2008** à **18:51**

Bonsoir,

voilà mon fils a fais un cdd de 1 mois ou tout c bien passez, 15 jours après on lui demande si il veut refaire un cdd il dit oui
comme sa demare en milieu de moi on lui a payé 8 jours le debut du mois suivant, comme les autres mais malheureusement le reste qui lui est solvable son employeur le fais trainer sa fais 1 mois maintenant qu'il na pas reçu son solde ni de papier pour les assedic
il vas regulièrement a son bureau mais la on lui refuse tout contact avec son employeur

il a étai voir un huissier qui lui a dit de ce rabattre vers l'inspection du travail

Celui ci lui dit d'envoyer une lettre de mise en demeure

vous savez bien que cette mise en demeure iras au panier

c'est pour celà que je voulais que ce sois un huissier qui le fais mais celui ne veut pas

alors que faire, prendre un avocat, mais la ça vas me couter plus cher que l'argent que j'attend de son patron

pour un premier emploi ben sa n'encourage pas les jeunes a travailler

bonne soirée

si vous pouvez aider

merci

Par **ly31**, le **19/05/2008** à **20:43**

Bonsoir,

Votre fils n'a pas été réglé de son salaire, ni même obtenu ses documents ...

Je vous conseille de faire parvenir dans les meilleurs délais, une lettre recommandée à l'employeur pour lui faire part de son manquement, également, de prendre rendez vous au plus vite avec l'Inspecteur du Travail et de lui transmettre une copie du courrier envoyé à l'employeur

Je vous souhaite bon courage et je reste à votre entière disposition

ly31